

9 août, 2005

Madame Marie-Josée Méthot
Secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions du BAPE sur le bruit (lettre du 18 juillet 2005)

Madame,

Nous vous transmettons par la présente les réponses aux questions posées dans votre lettre du 18 juillet dernier.

Signature des émissions acoustiques dans la zone de 500 cycles et moins

La signature des émissions acoustiques (dBA) de 500 cycles et moins en fonction de la vitesse du vent est présentée dans le tableau suivant :

	63 Hz	125 Hz	250 Hz	500 Hz
6 m/s	84,8	91,1	94,4	97,6
7 m/s	84,9	91,0	96,0	99,0
8 m/s	85,3	91,8	96,0	99,0
9 m/s	86,0	91,9	96,2	99,4
10 m/s et +	86,0	92,1	95,9	99,3

Source : GE Wind

Caractéristiques destinées à minimiser les émissions acoustiques de basse fréquence

Les éoliennes General Electric comprennent trois caractéristiques principales qui permettent de réduire les émissions acoustiques de basse fréquence (500 cycles et moins):

- Le multiplicateur de vitesse est conçu pour minimiser le bruit provenant de la friction entre les dents des roues d'engrenage (la conception a été validée sur la durée de vie des multiplicateurs);
- Le multiplicateur de vitesse est monté sur un élément amortisseur qui réduit la propagation du bruit vers les autres structures de l'éolienne, dont la tour, ce qui réduit l'amplification du bruit;
- Le profil aérodynamique des pales est conçu pour minimiser leur bruit émis.

En espérant le tout conforme, recevez, Madame, mes cordiales salutations.



Patrick Henn, Chef de module, Études stratégiques et environnementales
(Hélimax Énergie)

Pour Normand Bouchard
Cartier énergie éolienne inc.

c.c.
Monsieur Normand Bouchard, Cartier énergie éolienne
Madame Christine Cinnamon, Cartier énergie éolienne